

Délibération du conseil municipal

DU

Jeudi 15 janvier 2009

n° 19

page 1/1

Rapporteur : **Monsieur Philippe MIS**

OBJET : **Alignement individuel**
 Acquisition d'une bande de terrain située 53 rue Camille
 Audinet, appartenant à madame SIMON et monsieur FERRAGU

Mesdames, Messieurs,

Afin de procéder à l'alignement de certaines voies publiques, la collectivité a effectué des travaux d'élargissement qui nécessitent l'acquisition de bandes de terrain appartenant aux riverains concernés.

Ainsi, madame Danielle SIMON et monsieur Jamy FERRAGU ont donné leur accord pour céder à la collectivité un terrain situé 53 rue Camille Audinet cadastré section AH n°439 pour une contenance de 52 m², afin de permettre l'élargissement de la rue Camille Audinet.

* * * * *

VU l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales relatif à la gestion des biens et des opérations immobilières,

VU l'article L.112-1 du code de la voirie routière relatif au plan d'alignement individuel,

VU l'article R.2241-5 du code général des collectivités territoriales, relatif à la purge des privilèges et hypothèques,

VU l'accord de cession en date du 14 octobre 2008,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder à l'élargissement de la voie,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

1) d'acquérir à l'euro symbolique un terrain situé 53 rue Camille Audinet, cadastré section AH n°439 pour une contenance de 52 m², appartenant à madame Danielle SIMON et monsieur Jamy FERRAGU,

2) d'autoriser le maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir qui sera passé, aux frais de la commune en l'étude de maître BARON, notaire à Dangé-Saint-Romain.

Le règlement de cette dépense sera imputé sur le compte budgétaire 820.1/2118/P1032/4100 ouvert au budget 2009.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le Maire de la Ville de Châtellerault

Transmis à la sous préfecture

Le 21.01.09

Publié en mairie, le 20.01.09

Pour ampliation,

Pour le Maire et par délégation,

Le directeur général des services

Hugues CLEPKENS



VILLE DE CHÂTELLERAULT SECTION AH

Alignement Simon - Ferragu

